



**HALL B2**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° B2 024 au 2ème étage**

ENTREE	3.93 m <sup>2</sup>
SEJOUR	20.25 m <sup>2</sup>
CUISINE	9.61 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.32 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.16 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	12.08 m <sup>2</sup>
SDB	5.79 m <sup>2</sup>
SDE	2.63 m <sup>2</sup>
WC	2.32 m <sup>2</sup>
DGT	7.23 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>87.32 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6.34 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>93.66 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP	allège pleine		sèche-serviette
SE	store extérieur		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
TRI	tri sélectif	-----	retombée de poutre

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**PMR**    **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus etc.) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

fenêtre    porte fenêtre    fenêtre fixe

Indice - Mars 2023

Echelle : 0 0.5 1 2 m

**be**  
baumschlager eberle  
architekten